1 Introduction
2 Analyse des dangers : innotecdeblockoilxsf1
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 2% aromates
2.5.2 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates
2.5.3 Acétone
2.5.4 Pentane
2.5.5 Dioxyde de carbone
2.5.6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
2.5.7 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-l-yl)ethanol
2.5.8 Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
2.5.9 Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit innotecdeblockoilxsf1
Company	TechnoAG
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **innotecdeblockoilxsf1**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : innotecdeblockoilxsf1

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **innotecdeblockoilxsf1**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	TechnoAG
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	Information non disponible dans le document.
Date FDS	2023-06-03

La FDS date du 2023-06-03. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) est classée H340 et sa concentration (0.1–0.25%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) est classée H350 et sa concentration (0.1–0.25%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Nocif / Irritant



Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver abondamment la zone touchée avec de l'eau et du savon, en prenant soin d'éliminer tout résidu du produit.

eyes : Rincer immédiatement les yeux à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont portées et peuvent être facilement retirées. Continuer le rinçage jusqu'à ce que la douleur ou l'irritation disparaisse.

ingestion : Ne pas provoquer le vomissement. Appeler un centre antipoison ou consulter un médecin dès que possible.

inhalation : Si la victime a des difficultés respiratoires, l'emmener immédiatement à l'extérieur. La maintenir au repos dans une position qui lui permet de respirer confortablement. Lui fournir de l'air frais.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 2% aromates

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 926-141-6

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 919-857-5

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Acétone

Identification

- N° CAS : 67-64-1
- N° EINECS : 200-662-2

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 246.0 - VLE-8h (mg/m³) : 594.0 - VLE-15min (ppm) : 492.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1187.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEOctobre 2018Fiche n°3 - AcétoneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acétone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 26-28] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.4 Pentane

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 Dioxyde de carbone

Identification

- N° CAS : 124-38-9

- N° EINECS : 204-696-9

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Identification

- N° CAS : 108-65-6
- N° EINECS : 203-603-9

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 275.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 550.0

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°221 - 1-Méthoxy-2-propanol et son acétateFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 1-Méthoxy-2-propanol et son acétate »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 2, 14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.7 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-l-yl)ethanol

Identification

- N° CAS : 95-38-5
- N° EINECS : 204-414-9

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.8 Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Identification

- N° CAS : 64742-95-6
- N° EINECS : 265-199-0

Concentration :from 0.1 to 0.25

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2024Fiche n°106 - Solvants aromatiquesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aromatiques »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.9 Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine

Identification

- N° CAS : 147900-93-4
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.1 to 0.25

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.9.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Utiliser des gants homologués EN 374. • Matériau recommandé : caoutchouc nitrile. • En cas de contact continu avec le produit, porter des gants dont le temps de protection est supérieur à 240 min (préférablement > 480 min). • Pour la protection à court terme ou contre les projections, la même recommandation s'applique ; un temps de protection inférieur peut être acceptable si les procédures de maintenance et de remplacement appropriées sont respectées. • L'épaisseur du gant doit généralement dépasser 0,35 mm (selon le modèle et le matériau).
Yeux	Lunettes / écran facial • Porter des lunettes de sécurité bien fermées.
Peau	Gants • Utiliser des gants homologués EN 374. • Matériau recommandé : caoutchouc nitrile. • En cas de contact continu avec le produit, porter des gants dont le temps de protection est supérieur à 240 min (préférablement > 480 min). • Pour la protection à court terme ou contre les projections, la même recommandation s'applique ; un temps de protection inférieur peut être acceptable si les procédures de maintenance et de remplacement appropriées sont respectées. • L'épaisseur du

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	gant doit généralement dépasser 0,35 mm (selon le modèle et le matériau).
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Si la ventilation du local est insuffisante pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. • Recommandé : filtre du type AX/P2 (filtre à particules et à gaz).
Corps	Vêtements de protection / combinaison • Porter un vêtement de protection approprié.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. - Ne pas percer ou brûler, même après usage. - Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Utiliser l'équipement de protection individuel requis. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. - Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Électricité statique : suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. - Emplacement : conserver dans un endroit à l'abri du feu, bien ventilé et sec. - Sources d'inflammation : tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, de toute autre source d'inflammation et ne pas fumer. - Rayonnement solaire : protéger du rayonnement solaire. - Sol : le sol doit être imperméable et disposé pour former une cuvette de rétention. - Emballage : stocker dans un récipient fermé, uniquement dans le récipient d'origine, à sec.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Information non disponible dans le document.